

# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 31 août 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 31 août 2018 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etaient absents excusés : Mesdames Maury (*pouvoir Mr Maignan*) et Pinto (*pouvoir Mme Maharaux*), Messieurs Guille des Buttes (*pouvoir Mr Fillon*), Jaquinod et Victor (*pouvoir Mr Avenard*).

Madame Hervier est désignée secrétaire de séance.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

*Le procès-verbal de la réunion précédente n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.*

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

## AFFAIRES FINANCIERES

### ❖ Proposition d'admissions en non valeurs

Elle porte sur la comptabilité M49 (*budget eau*) pour des créances irrécouvrables de 2011 et 2012 et d'un montant total de 268,80 €.

Après débat, le Conseil, unanime, décide :

- d'admettre en non valeurs les créances référencées R-2-544/545 pour un montant de 60,15 €,
- d'admettre en non valeurs les créances référencées R-2-111 pour un montant de 32,77 €,
- de refuser l'admission en non valeurs des créances référencées R-2-298 pour un montant de 175,88 € au motif que l'intéressé réside sur le territoire de la commune et que Monsieur le Maire l'a rencontré.

### ❖ Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur Fillon propose d'allouer à l'association « Avenir de Luray Pétanque », une subvention exceptionnelle d'un montant de 120 € (*tarification en vigueur*) au titre de la participation financière communale pour un déplacement à une compétition de niveau national à Gerzat (Puy-de-Dôme).

Accord unanime du Conseil.

### ❖ Indemnité de Conseil au Trésorier

Pour l'année 2018, conformément aux règles habituelles de calcul (*moyenne des 3 dernières années, taux dégressifs, bases progressives*), le décompte conduit à une indemnité de 505,95 €.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- confirmer à 100 % le taux d'indemnité,
- arrêter à 505,95 € le montant brut de l'indemnité pour l'année 2018.

## URBANISME – VOIRIE – RESEAUX

### ⇒ Exercice du droit de préemption urbain (DPU)

Après avoir pris connaissance des différentes déclarations d'intention d'aliéner les propriétés AA 683 / AA 686-704 / AA 692 / AC 294 - AA 696 / AB 161/ AA 438 - 445 -

451 – 457 – 465, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption urbain prévu par le Code de l'Urbanisme (*Art. A 213.1 du CU*).

⇒ **Extension de numérotation de rue**

Monsieur le Maire propose au Conseil, qu'à la suite de la vente de la parcelle AB 285 sise rue de la Borne Blanche, il y a lieu de créer un numéro supplémentaire pour ladite parcelle à savoir le 1 bis rue de la Borne Blanche.

Accord unanime du Conseil.

## BATIMENTS COMMUNAUX

⇒ **Espace Clairét**

- Contrat de maintenance vidéo-protection

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les termes de la proposition de contrat de maintenance CM 1807924 pour l'espace multifonctions Clairét (*objet, conditions d'exécution, service dépannage, obligations réciproques, durée, renouvellement et résiliation du contrat, coût : 1320 € HT/an et révision de prix...*).

Après débat et à l'unanimité, le Conseil :

- approuve les conditions du contrat,
- autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

## INTERCOMMUNALITE

⇒ **Avis du Conseil Municipal sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SCOT de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a été arrêté le 25 juin 2018.

Ce projet comprend le rapport de présentation, le projet d'Aménagement et de Développement Durable (*PADD*), le Document d'Orientation et d'Objectif (*DOO*), le bilan de la concertation et la délibération d'arrêté du projet.

Après débat, le Conseil Municipal, unanime :

- émet un avis favorable sur le projet de SCOT,
- charge Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

## ORGANISATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil passent en revue les prochaines manifestations municipales à travers leur organisation et s'y investissent :

- ✓ 7 -8 – 9 septembre : Fête St Clair  
(Vernissage exposition DAL – Partage Brioche – Foire à Tout)
- ✓ 14 septembre : Départ à la retraite de 2 agents municipaux
- ✓ 15 septembre : Journée du Patrimoine : « Luray à la carte »
- ✓ 20 septembre : Assemblée Générale de l'AIL
- ✓ 22 septembre : Fête du Sport
- ✓ 5 octobre : Programmation des manifestations communales pour 2019
- ✓ 19 octobre : Réunion du Conseil Municipal

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Fillon :
  - départ à la retraite de deux agents communaux du service scolaire.  
Accord unanime pour l'octroi d'une prime de 300 € à chacune.
  - Participation Citoyenne  
Après la réunion publique d'information, les candidatures de 12 personnes volontaires pour référents, le rappel de cette démarche et ses objectifs, le Conseil unanime (*moins un vote contre*) autorise Monsieur le Maire à signer le protocole avec l'Etat et à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
  - Espace Clairet : dossier réglé par la Compagnie d'Assurance – Pose parquet prévue le 12 septembre.
  - courriers divers concernant un bilan défavorable d'enquête qualité sur la collecte des déchets dans notre commune et des remerciements divers d'associations et de particuliers.
  -
  
- Madame Ampe :
  - souligne le bon entretien de l'espace sportif par les employés des services techniques.
  
- Madame Maharaux :
  - proposition de solliciter une habitante de Luray pour exposition sur voyage réalisé sur le bateau « Bellême ». Une démarche va être entreprise par la Commission des Affaires Culturelles.
  
- Madame Lemarié :
  - félicitations aux personnels des services techniques, et étudiants pour l'entretien du cimetière communal dans des conditions environnementales difficiles (*météo ; envahissement chenilles etc...*),
  - remerciements aux collègues pour leur investissement dans le bon déroulement de la fête du 14 juillet.
  
- Monsieur Girard :
 

Le repas de quartier de la rue de la Borne Blanche aura lieu le 22 septembre.

\* \* \* \*

**La prochaine réunion du Conseil Municipal  
est fixée au vendredi 19 octobre 2018 à 20h00.**

\* \* \* \*